LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE ET LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION SIGNENT UNE



CONVENTION POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES D'AUTHENTIFICATION



La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), représentée par son Directeur Général M. Abdellatif HAMMOUCHI et la Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par son Directeur Général, M. Khalid SAFIR, ont procédé à la signature d'une convention pour l'exploitation de la plateforme « Tiers de confiance national », basée sur la carte nationale

d'identité électronique, mise en place par la DGSN au profit des organismes nationaux pour l'authentification liée aux services en ligne.

La convention vise en premier lieu à protéger les bénéficiaires des services digitaux de CDG Prévoyance, la Branche Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion, au sein de l'écosystème numérique par le renforcement des mesures d'authentification et d'identification. En effet, l'usage de la plateforme « Tiers de confiance national », basée sur la carte nationale d'identité électronique, qui permet un service d'identification et d'authentification des affiliés et bénéficiaires de CDG Prévoyance, vise à assurer entre autres, la simplification du parcours des usagers de services, notamment pour les bénéficiaires dans les régions lointaines, la fiabilisation des données clients et la dématérialisation des services qui exigent une authentification forte.

Il est à rappeler que cette nouvelle convention vient renforcer le partenariat solide entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Direction Générale de la Sûreté Nationale et a permis de rendre plus

performants les services digitaux de CDG Prévoyance au profit des Affiliés et Bénéficiaires de la CNRA et du RCAR.







www.cnra.ma -www.rcar.ma